



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 121734

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le devenir des gardes Bronchiolite dans la région Midi-Pyrénées. En effet, les associations « Bronchiolite assistance 31 » et « Respikine 65 », associations de garde de kinésithérapeutes, assurent une permanence des soins les week-ends et jours fériés sur les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, en concertation avec tous les acteurs médicaux, urgences hospitalières, médecins généralistes et les parents. Il semble qu'en Midi-Pyrénées la poursuite de l'aide financière nécessaire au fonctionnement de ces associations ne soit plus envisagée. Aussi, elle lui demande quelle décision le Gouvernement entend prendre afin de permettre aux réseaux Bronchiolites de Midi-Pyrénées de continuer à fonctionner, à la grande satisfaction de tous les intervenants médicaux et bénéficiaires des soins.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121734

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3503